

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2008

LA COMPÉTENCE POUR RÉFÉRENCE

QUALIBAT



AT

# LE MOT DU PRÉSIDENT

Aujourd'hui les entreprises sont confrontées à de nouvelles problématiques qui les conduisent à adapter leurs savoir-faire pour répondre au mieux aux besoins du marché. En particulier, un vaste programme s'offre à elles par la mise en œuvre du Grenelle Environnement.

Néanmoins, les enjeux sont tels, pour l'ensemble des acteurs de la construction, que les techniques émergentes devront être rapidement fiabilisées et maîtrisées.

Pour renforcer la crédibilité et la pérennité de leurs engagements dans les années à venir, les professionnels du secteur rechercheront naturellement une reconnaissance formelle des compétences acquises. QUALIBAT souhaite amener les entreprises et les artisans à valoriser leurs nouveaux métiers, tout en sécurisant le choix des prescripteurs.

Dès à présent, QUALIBAT accompagne leurs projets et s'inscrit comme un acteur incontournable du Grenelle Environnement, en proposant un éventail d'offres adaptées : mention « économie d'énergie », certifications "installations solaires thermiques", "installations géothermiques", "installations thermiques bois énergie" et certification "rénovation énergétique"... pour participer au progrès de la qualité dans la construction.



# LES MOMENTS CLÉS 2008

## Bilan de notoriété de la marque

En 2008, Qualibat a fait réaliser par la société IREQ une étude de fond sur sa marque avec les objectifs suivants :

- mesurer la notoriété de Qualibat et la valeur attribuée à ses qualifications, auprès de ses diverses cibles, leur degré de satisfaction à l'égard des prestations fournies par Qualibat, connaître les critères de choix des donneurs d'ordre,
- comparer ces informations à celles recueillies en 2003 dans une enquête de nature comparable réalisée par IPSOS,
- fournir des indicateurs chiffrés permettant de déterminer les cibles prioritaires à viser dans une campagne de communication.

### L'étude a comporté deux phases :

#### 1. UNE PHASE DITE « QUALITATIVE »

de vingt-huit entretiens individuels approfondis « en face à face » auprès de chefs d'entreprises de construction non qualifiées Qualibat, de moins de

cinquante salariés, correspondant à divers domaines d'activités et implantées en province et en région parisienne.

Il s'agissait de connaître les perceptions de ces chefs d'entreprises à l'égard de Qualibat et des qualifications, de connaître les raisons pour lesquelles leur entreprise n'était pas qualifiée, de voir s'il y avait des actions qui pourraient déclencher une décision de demander une qualification.

#### 2. UNE PHASE DITE « QUANTITATIVE »,

par enquête téléphonique auprès d'un échantillon de représentants des catégories professionnelles suivantes : chefs d'entreprise qualifiée Qualibat, chefs d'entreprise non qualifiée, prescripteurs (architectes, bureaux d'études), maîtres d'ouvrage professionnels privés, maître d'ouvrage publics, particuliers.

#### Au total, six cents interviews téléphoniques ont été réalisées.

Le bilan d'image de Qualibat est tout à fait satisfaisant et sa notoriété est solidement établie auprès de toutes ces cibles y compris celle des particuliers, avec respectivement 18% en spontané et 48% en assisté.

Nos entreprises sont satisfaites de ce que Qualibat leur apporte, mais aussi des qualités de l'organisme et de son personnel. Leurs perceptions sont d'ailleurs sensiblement plus positives qu'en 2003.

Les prescripteurs et maîtres d'ouvrage jugent majoritairement satisfaisant le système d'évaluation Qualibat et considèrent que le recours à une entreprise qualifiée Qualibat leur procure de véritables garanties techniques, la compétence technique d'une entreprise demeurant leur premier critère de sélection d'une entreprise.

Ces résultats confortent les fondamentaux sur lesquels est fondée la délivrance de la qualification professionnelle. En effet, les prescripteurs et maîtres d'ouvrage reconnaissent que Qualibat leur assure la qualité des entreprises auxquelles ils font appel et leur permet de bénéficier d'une caution reconnue.

(Voir ci-après « les dix points-clés des résultats de l'enquête IREQ »)

## LES DIX RÉSULTATS CLÉS DE L'ÉTUDE IREQ

- 1** Très forte notoriété spontanée de Qualibat auprès de toutes les cibles, très loin devant tous les autres organismes qui délivrent des qualifications ou des signes de la qualité dans le secteur de la construction (de 78 à 35% sur les cibles professionnelles). En assisté, cette notoriété monte jusqu'à 97 et 100% chez toutes les cibles professionnelles et, phénomène nouveau, atteint le seuil record de 48% chez les particuliers.
- 2** Malgré cette notoriété, il demeure une connaissance plutôt vague de Qualibat (60% des donneurs d'ordre avouent ne pas connaître complètement l'organisme).
- 3** Cette méconnaissance ne les empêche pas d'avoir une bonne image globale de Qualibat. En effet, toutes cibles confondues, Qualibat est très largement reconnu, (de 88% pour les maîtres d'ouvrage particuliers à 97% pour les prescripteurs) comme un organisme connu et de référence, qui inspire confiance avec des valeurs de « professionnalisme », de « compétence », de « sélection d'entreprises de qualité ».
- 4** Chez les entreprises qualifiées, 89% se disent globalement satisfaites de ce que leur apporte Qualibat, surtout (en spontané) pour la bonne image induite et pour l'accès aux marchés publics, mais également pour les qualités de l'organisme et du personnel Qualibat. En assisté, sept à neuf sur dix entreprises qualifiées jugent la qualification bénéfique pour leur entreprise en ce qui concerne l'amélioration de l'image de la qualité de leur travail (91% « bénéfique »), leur notoriété (85%), la valorisation de leurs compétences techniques (84%), le développement du nombre de leurs chantiers auprès d'organismes publics (74%).
- 5** Les prescripteurs et les maîtres d'ouvrage (qui connaissent Qualibat) reconnaissent que Qualibat assure « la qualité des entreprises auxquelles ils font appel » et « la compétence technique des entreprises » (sept à neuf sur dix selon les cibles), et qu'il « leur permet de bénéficier d'une caution reconnue » (cinq à sept sur dix selon les cibles).
- 6** En corollaire, les prescripteurs et maîtres d'ouvrage privés et publics jugent très majoritairement satisfaisant le système d'évaluation Qualibat :
  - prescripteurs : satisfaisant : 74% (très : 8% ; plutôt : 66%)
  - maîtres d'ouvrage privés : satisfaisant : 72% (très : 7% ; plutôt : 65%)
  - maîtres d'ouvrage publics : satisfaisant : 87% (très : 5% ; plutôt : 82%)
- 7** Le fait d'avoir recours à une entreprise qualifiée Qualibat présente les avantages essentiels suivants (en assisté) pour six à huit sur dix des prescripteurs et maîtres d'ouvrage : « le respect des règles de l'art », « la garantie du respect des normes de sécurité en vigueur », « la garantie que l'entreprise est correctement assurée pour l'activité », « une garantie de compétences techniques ». « Le recours en cas de malfaçon » et « le respect des délais » sont également cités comme essentiels par six sur dix des maîtres d'ouvrage particuliers et « le respect du cahier des charges » par sept sur dix des maîtres d'ouvrage publics.
- 8** Toutes ces cibles confondues, les critères de choix déclarés spontanément pour une entreprise de construction sont d'abord « sa compétence technique », puis « son prix », « son expérience sur des chantiers similaires », « son respect des délais », « sa notoriété », et « la qualité du contact avec l'entreprise ».
- 9** Lorsqu'ils recommandent (les prescripteurs) ou lorsqu'ils choisissent (les maîtres d'ouvrage privés, publics, particuliers) une entreprise de construction pour des travaux, le fait qu'elle soit qualifiée Qualibat est un élément important pour 68% des prescripteurs et pour 77 à 79% des maîtres d'ouvrage.
- 10** Enfin et en corollaire à l'importance qu'ils accordent très majoritairement à la qualification Qualibat : 49% des prescripteurs disent recommander l'utilisation du critère Qualibat pour un appel d'offres public et 38% pour un appel d'offres privé.

## Accréditation du Cofrac

En novembre 2008, le Cofrac (Comité Français d'Accréditation) a accrédité notre organisme pour son activité de délivrance des qualifications professionnelles, sur la base de la norme NF X50-091.

Cette accréditation vient parachever une réforme engagée depuis 2005 comprenant notamment une vaste réorganisation territoriale de notre organisme avec la création de douze délégations régionales, mais aussi l'adoption de nouveaux statuts et d'un règlement général.

Elle nous a aussi conduits à revoir notre système qualité interne et à le compléter pour couvrir certaines exigences de la norme concernant notamment l'impartialité et l'indépendance.

Délivrée pour quatre ans, cette accréditation fait l'objet d'un suivi annuel.

**Qualibat est ainsi le premier organisme de qualification à être accrédité.**

## Réduction des gaz à effet de serre

Le Grenelle Environnement s'est fixé des objectifs ambitieux dans le domaine des économies d'énergie des bâtiments, qui s'avèrent déterminants pour réduire les émissions des gaz à effet de serre.

Les entreprises de construction, notamment de bâtiment, ont un rôle central à jouer puisque ce sont elles qui exécutent les travaux, qu'il s'agisse de réaliser

de nouvelles constructions ou de rénover celles qui existent.

C'est pour cette dernière catégorie que Qualibat a créé, en 2008, deux nouveaux dispositifs. Il s'agit de la mention « Économie d'énergie », destinée à accompagner les qualifications dont sont titulaires les entreprises pour celles qui auront suivi une formation aux économies d'énergie, et de la certification « Rénovation énergétique » reconnaissant l'aptitude des entreprises à concevoir et réaliser des travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'une offre globale pour lesquels elles devront s'engager sur un niveau de performance.

## Nouveau protocole avec le MEEDDAT

Un avenant au protocole du 3 novembre 1949 modifié qui régit les relations entre l'Etat et notre organisme a été signé le 27 juin 2008 avec Monsieur Borloo, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Ce protocole rappelle les principaux changements intervenus dans notre organisation et notre fonctionnement pour respecter les exigences de la norme NF X50-091 et de l'accréditation du Cofrac.

Il confirme le soutien de l'Etat au processus de réforme engagé et sa participation à nos travaux tant au niveau national que local et définit de nouvelles modalités d'intervention pour ses représentants.

Enfin, le Ministre demande à Qualibat d'apporter sa contribution aux défis à relever par les entreprises du bâtiment dans le cadre des perspectives ouvertes par le Grenelle Environnement : mise en œuvre de techniques et de produits permettant de réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments, développement des énergies renouvelables, etc., mais aussi prise en compte, dans la nomenclature des qualifications et des certifications, des évolutions nécessaires des métiers.

## Développement durable

En partenariat avec les organismes de qualification de la filière construction, notre organisme a mené, tout au long de l'année 2008, différentes actions sur le thème « les entreprises qualifiées et le développement durable » :

- une enquête sur l'eco-responsabilité des entreprises qualifiées,
- un colloque sur la qualification, les acteurs de la construction et le développement durable,
- des trophées récompensant des entreprises qualifiées qui se sont distinguées en matière de développement durable.

Tous les résultats de l'enquête, les actes du colloque, mais aussi la liste des entreprises récompensées par les premiers trophées du développement durable sont accessibles sur le site

[www.qualientreprises.com](http://www.qualientreprises.com).

## QUALIBAT A CRÉÉ

# deux nouveaux dispositifs

La mention « Economie d'énergie » est attribuée à toute entreprise pouvant justifier de la formation de 10% de son personnel aux économies d'énergie et aux solutions d'amélioration dans une approche globale du fonctionnement énergétique d'un bâtiment. Cette formation est dispensée dans le cadre du dispositif « FEEBat » (Formation des Entreprises et Artisans du Bâtiment aux Économies d'énergie),

dont le financement est assuré par des groupes énergéticiens.

### LA MENTION « ÉCONOMIE D'ÉNERGIE »

La mention vient en complément de l'attribution d'une qualification qui reconnaît la maîtrise dans un

des métiers concernés par la rénovation énergétique notamment toutes les qualifications se rapportant à l'enveloppe et aux équipements techniques, pouvant concourir directement ou indirectement à des travaux de rénovation énergétique.

Elle permet aux maîtres d'ouvrage de sélectionner des entreprises, non seulement sur la base de leurs compétences reconnues dans un métier, mais aussi de leur formation aux économies d'énergie.

Sur ces mêmes critères, les entreprises qui vont réaliser des travaux dans le cadre d'une offre globale de travaux pourront aussi sélectionner leurs futurs partenaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, date de sa mise en place, la mention « Economie d'énergie » a été délivrée à cent soixante quatre entreprises.

Qualibat a créé une certification « Rénovation énergétique » qui s'intègre dans une nouvelle activité de sa nomenclature intitulée « Offre globale de travaux ».

Cette certification reconnaît l'aptitude de l'entreprise à concevoir et à réaliser des travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'une offre globale pour lesquels elle doit s'engager sur un niveau de performance conventionnelle.

L'entreprise peut réaliser tout ou partie des travaux ou les faire réaliser en co ou sous-traitance. Elle doit également disposer en interne des moyens d'étude lui permettant d'assurer la conception, l'organisation et le suivi des travaux.

Avant les travaux, l'entreprise doit être en mesure d'apporter à son client des informations sur l'intérêt technique et économique des améliorations proposées, mais aussi

sur les aides, subventions et offres de financement.

### LA CERTIFICATION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »

A l'issue des travaux, elle doit le conseiller sur les règles d'usage et les pratiques comportementales

qui lui permettront de limiter sa consommation d'énergie.

L'entreprise doit également alerter son client sur les prestations d'entretien et de maintenance nécessaires, permettant de garantir la performance énergétique dans le temps. Elle pourra, enfin, assurer les travaux de maintenance et de dépannage des installations.

Le périmètre de cette certification ne concerne pour l'instant que la rénovation énergétique de la maison individuelle ou d'un logement, à chauffage individuel, dans un immeuble collectif. Ultérieurement, il pourra être envisagé une certification pour des immeubles collectifs de logements ou de bureaux.

# LES NOUVEAUTÉS 2009



## www.qualibat.com fait peau neuve

Le site internet Qualibat a fait l'objet en mars 2009 d'une métamorphose complète. Cette nouvelle version du site se distingue par un accès facilité à l'information, pour les clients, partenaires et utilisateurs des entreprises :

- la consultation des définitions de travaux dans la nomenclature Qualibat repose désormais sur un module de recherche intuitif, à partir de la représentation graphique d'un bâtiment.
- l'annuaire des entreprises qualifiées et certifiées, accessible via un menu thématique des différentes activités (chauffage, étanchéité, ferronnerie, maçonnerie, peinture, véranda,...), propose aux internautes d'affiner leurs recher-

ches par zones géographiques d'implantation, ou de les étendre aux départements limitrophes.

Bien sûr, les maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre peuvent toujours obtenir des informations sur l'identité et la structure des entreprises dans une fiche personnelle détaillée (n° SIREN, code NACE, forme juridique, date de création, classifications en effectifs et chiffres d'affaires,...), mais aussi via une nouvelle rubrique destinée à présenter les tous derniers qualifiés et certifiés.

## Dématérialisation des procédures de qualification

Les entreprises qualifiées Qualibat peuvent déjà, depuis début mars, remplir en ligne leur questionnaire de suivi.

Un espace leur est réservé sur le site internet [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com) auquel elles accèdent par un identifiant et un mot de passe personnalisés.

La toute prochaine étape sera la dématérialisation des dossiers de demande ou de révision.

En dématérialisant ainsi ses procédures, notre organisme espère alléger les démarches des entreprises et assurer une meilleure réactivité dans les échanges avec les demandeurs.

## Communication : de nouveaux axes créatifs et stratégiques

Fort des constats de l'étude IREQ, le Conseil d'Administration a retenu, à l'issue d'un appel d'offres, l'agence Maetva chargée de mettre en place, dès 2009, de nouveaux axes créatifs et stratégiques de communication.

La communication se recentre sur la marque Qualibat. Le message se décline sur les trois grandes cibles : prescripteurs, grand public et entreprises avec un univers graphique commun, celui de la bande dessinée.

Une campagne presse professionnelle et grand public, notamment dans la presse quotidienne régionale et la presse maison, des bandeaux sur de nombreux sites web, mais aussi des salons et manifestations professionnelles et des actions de marketing direct vers les entreprises jalonneront toute l'année 2009.

## Nouvelle maquette pour le certificat de qualification

Le certificat de qualification 2009 se colorise et adopte une nouvelle présentation en livret. Cette nouvelle version est entrée en vigueur à l'occasion des opérations de renouvellement annuel.





# RAPPORT DE GESTION 2008

Les données présentées sont extraites des comptes annuels de Qualibat Gestion pour l'exercice 2008. Ces comptes ont été audités par le groupe DMP/AEE, commissariat aux comptes. Il a certifié sans réserve que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables en vigueur, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2008 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Qualibat Gestion à la fin de cet exercice.

## Résultat d'exploitation (+ 279,92 k€)

Le résultat d'exploitation de l'exercice est en excédent de 279,92 k€ contre un déficit de 265,96 k€ en 2007.

Le chiffre d'affaires net progresse de 4,90 % (+ 461,35 k€) par rapport à l'exercice 2007.

### A l'origine de cette hausse, il faut noter :

- l'activité amiante : + 544,49 k€ (augmentation des audits liés à la qualification 1512),
- l'activité énergie renouvelable : + 72,01 k€, (frais d'instruction extension essentiellement),
- la hausse du tarif de base des certificats de 2,90 %,
- et l'évolution des flux d'entreprises entre les différentes classifications d'effectifs qui reste favorable malgré un recul général du nombre d'entreprises de 1,44 % (32 266 contre 32 739).

**Les autres produits d'exploitation** progressent de 30,49 % (+ 198,15 k€) par rapport à l'exercice 2007, en raison d'un volume de transfert de charges plus important (remboursements des risques sociaux maladie, retraite, licenciements).

**Les charges d'exploitation** progressent de 1,10 % (+113,64 k€) par rapport à 2007.

### Explications :

- Achats non stockés : - 83,54 k€, report d'une partie des achats liés à la communication sur 2009, pas de réimpression du mémento et du vademecum ;
- Services extérieurs : - 151,16 k€, dont - 109,00 k€ en loyers et charges (incidence des regroupements d'agence et du déménagement des sites de Paris et Port-Marly à Colombes) ;

■ Autres services extérieurs : - 53,03 k€ dont :

- - 434,27 k€ de charges de communication reportées sur 2009 ;
- + 190 k€ d'honoraires (audits amiante) ;
- + 80,80 k€ de frais postaux et de déplacement ;
- + 101,50 k€ d'intérim et de personnel extérieur (pré-embauche).

■ salaires et charges sociales : + 327,54 k€, dont 71,93 k€ de provisions pour prime de vacances ;

■ Amortissements (+ 49,76 k€), en logiciels principalement.

## Résultat financier (+ 190,85 k€)

Il résulte du placement en SICAV et en comptes à terme d'un volume de disponibilités plus important.

## Résultat exceptionnel (- 45,55 k€)

Il s'agit de régularisations de charges sociales et de fournisseurs sur les exercices antérieurs.

## Intéressement (+ 120,05 k€)

Il ressort de l'accord d'intéressement signé au mois de juin 2008 avec les représentants du personnel.

## EN SYNTHÈSE

- RÉSULTAT FISCAL : + 368,20 K€
- IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS : 27,74 K€
- RÉSULTAT COMPTABLE : + 277,43 K€
- FONDS PROPRES : + 3 689,56 K€

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

BILAN ACTIF	Exercice clos le 31 décembre 2008			Exercice précédent 31/12/2007
	Brut	Amort & Prov	Net	
Immobilisations incorporelles	378 933	166 996	211 937	233 463
Immobilisations corporelles	2 383 013	910 954	1 472 059	1 457 799
Immobilisations financières	114 044		114 044	124 766
<b>TOTAL</b>	<b>2 875 990</b>	<b>1 077 950</b>	<b>1 798 040</b>	<b>1 816 028</b>
<b>Stocks et encours</b>				
Clients	49 859		49 859	86 309
Autres créances	232 163		232 163	284 287
Placements	3 046 035		3 046 035	2 678 818
Disponibilités	1 685 327		1 685 327	515 985
Charges constatées d'avance	164 745		164 745	83 403
<b>TOTAL</b>	<b>5 178 129</b>	<b>0</b>	<b>5 178 129</b>	<b>3 648 802</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 054 119</b>	<b>1 077 950</b>	<b>6 976 169</b>	<b>5 464 830</b>

BILAN PASSIF	Exercice 31/12/2008	Exercice 31/12/2007
<b>Fonds propres</b>		
Fonds de réserve	3 412 132	2 996 940
Résultat de l'exercice	277 430	415 192
<b>TOTAL</b>	<b>3 689 562</b>	<b>3 412 132</b>
<b>Prov. pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	74 345	17 025
Provisions pour charges	488 278	475 169
<b>TOTAL</b>	<b>562 623</b>	<b>492 194</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts - dettes assimilées	193 733	211 009
Fournisseurs	439 206	329 814
Autres	1 529 108	1 014 681
Produits constatés d'avance	561 937	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 723 984</b>	<b>1 560 504</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 976 169</b>	<b>5 464 830</b>

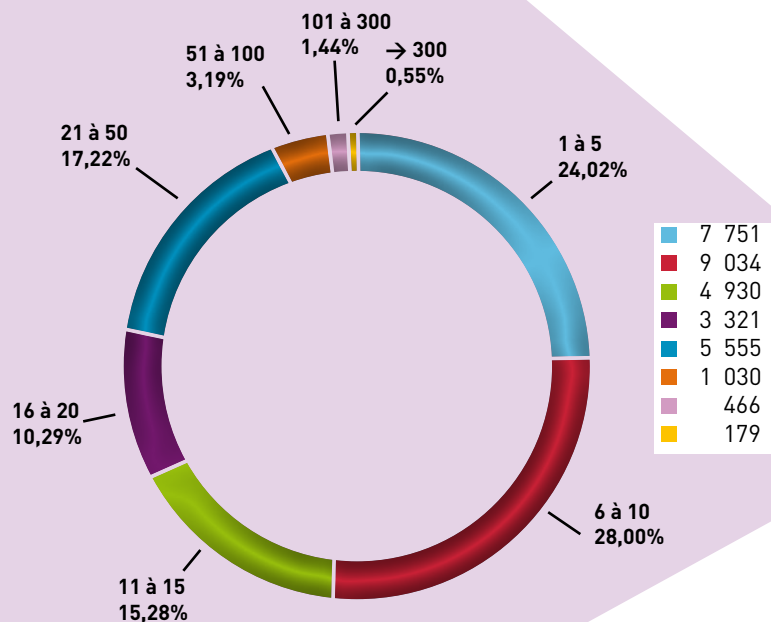
### COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2008

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2008	Exercice 31/12/2007
Produits d'exploitation	9 873 477	9 412 127
Autres Produits d'exploitation	848 065	649 909
Produits financiers	198 775	120 600
Produits exceptionnels	73 430	623 956
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>10 993 747</b>	<b>10 806 592</b>
Déficit		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 993 747</b>	<b>10 806 592</b>
Charges d'exploitation	10 441 619	10 327 981
Charges financières	7 929	9 489
Charges exceptionnelles	118 984	53 930
Participation des salariés aux résultats	120 046	
Impôts sur les bénéficiaires	27 739	
<b>TOTAL</b>	<b>10 716 317</b>	<b>10 391 400</b>
Excédent	277 430	415 192
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 993 747</b>	<b>10 806 592</b>

# LES ENTREPRISES Qualibat

## STRUCTURE DE LA POPULATION ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Répartition des entreprises Qualibat  
par tranches d'effectifs en 2008



Le nombre d'entreprises titulaires de la marque Qualibat s'élève pour 2008 à 32 266 entreprises, soit une baisse de 1.4% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse concerne exclusivement les entreprises de moins de dix personnes, toutes les autres classes progressent, comme d'ailleurs lors des années précédentes.

La population des entreprises de moins de dix personnes représente 52%, celle de onze à cinquante, 42.8% et les entreprises de plus de cinquante, 5.2%.

Au total, les entreprises titulaires de la marque détiennent 91 584 qualifications et certifications, soit 2.83 en moyenne par entreprise.

## RÉPARTITION DES QUALIFICATIONS DÉTENUES PAR LES ENTREPRISES EN 2008

Famille de travaux	Nb de qualifications	%
1 - Préparation du site et infrastructure	4 219	4,61%
2 - Structure et Gros œuvre	17 956	19,61%
3 - Enveloppe extérieure	25 217	27,53%
4 - Clos - divisions - aménagement	14 709	16,06%
5 - Equipements techniques	14 780	16,14%
6 - Finitions	11 861	12,95%
7 - Autres spécialités	2 842	3,10%
<b>TOTAL</b>	<b>91 584</b>	<b>100,00%</b>

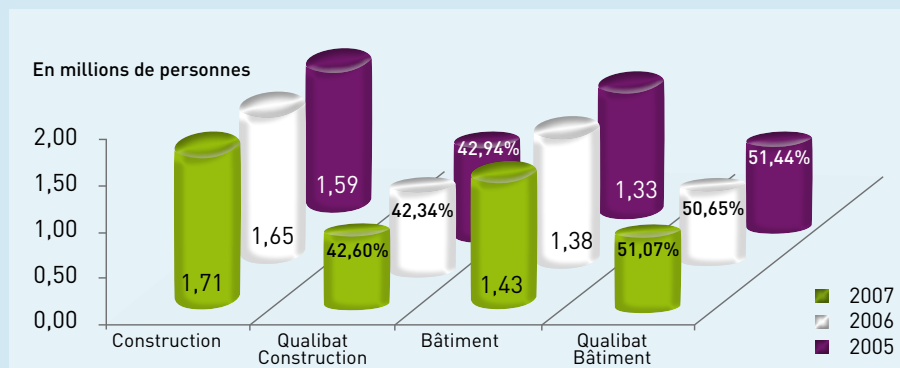


### Mouvement d'entrée et de sortie

Sur l'année 2008, il a été enregistré 2 105 nouvelles entreprises, soit 41.8% de plus que pour l'exercice précédent. Il est à noter que 73.3% de ces nouveaux entrants sont des entreprises de moins de dix personnes.

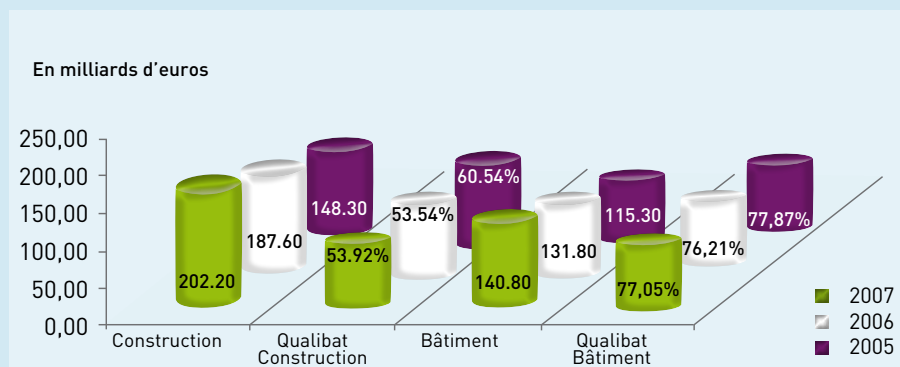
En ce qui concerne les 2 794 entreprises sorties du système, l'analyse des causes montre que plus de la moitié (52.4%) est liée à des décisions de l'organisme (1 464 entreprises ne satisfaisant plus aux exigences de la révision ou du suivi annuel). Le deuxième motif de sorties, soit 42.7% est consécutif aux cessations d'activité (1 193 entreprises), qu'il s'agisse de départ à la retraite, de liquidation, d'absorption, etc. Le troisième motif reste marginal. Il concerne les abandons volontaires, pour moins de 5%.

### REPRÉSENTATIVITÉ DES ENTREPRISES QUALIBAT EN EFFECTIFS



Sources : DAEI-QUALIBAT

### POIDS DES ENTREPRISES QUALIBAT EN CHIFFRE D'AFFAIRES



Sources : DAEI-QUALIBAT

### Chiffre d'affaire entreprises Qualibat

Le poids économique des entreprises est très important. Elles ont ainsi réalisé, en 2007, un chiffre d'affaires de 108.49 milliards d'euros (soit 53.9% du chiffre d'affaires total du secteur de la construction et 77% de celui du bâtiment). Elles employaient 729 231 personnes, soit 51% des emplois du bâtiment.



LA COMPÉTENCE POUR RÉFÉRENCE

55 avenue Kléber  
75784 PARIS Cedex 16  
Tél. : 01 47 04 26 01  
Fax : 01 47 04 52 83  
com@qualibat.com  
www.qualibat.com

